

## LE PRÉCURSEUR,

Le prix  
de l'abonnement  
est de :  
16 fr. pour trois mois,  
31 fr. pour six mois,  
et 60 fr. pour l'année.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 10 NOVEMBRE 1828.

DOCTRINES DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.

On dit que le parti auquel appartient la *Gazette universelle* va cesser cette publication. Nous nous sommes abstenus de répandre ce bruit, tant que le silence de la *Gazette* envers les feuilles qui l'ont recueillies ne lui a pas donné une sorte de sanction. Il nous semblait extraordinaire qu'un parti renouât à la publicité, alors qu'il semblait en avoir besoin davantage. L'année dernière, les hommes de la *Gazette* avaient pour eux le ministère, la police, l'appât des places et la censure. L'usage de la presse était pour eux une superfluité. Mais aujourd'hui qu'ils sont, en apparence du moins, privés des ressources de la victoire, pouvait-on croire qu'ils abandonnassent celle qui est toujours à la disposition du vaincu, et qui, bien employée, peut le tirer de la plus profonde disgrâce? Fais-je qu'il en est ainsi toutefois, ce sera un trait caractéristique du parti, et il ne sera pas oublié dans son histoire.

Toute notre ame se peint dans nos derniers accents, et ceux de la *Gazette* vont nous mettre à portée de juger de la nature de son royalisme. Écoutons-la donc examinant et jugeant, avec l'auteur des *Documents apologetiques*, la doctrine des jésuites sur le régime.

Nos casuistes des Halles font d'abord une distinction entre deux espèces de tyrans, les tyrans d'*usurpation* et les tyrans d'*administration*. Quant aux premiers, ils adoptent pleinement tout ce que les jésuites ont dit sur eux; c'est-à-dire, l'emploi du poignard et du poison; car, disent-ils, chaque citoyen étant placé vis-à-vis d'eux dans le cas de la défense naturelle, non-seulement à le droit, mais encore est soumis au devoir de s'armer contre cet ennemi public.

D'après cette doctrine, il est clair que l'attentat du 3 nivôse (la machine infernale), et les diverses tentatives d'assassinat et d'empoisonnement qui ont été dirigées contre la personne de Napoléon, étaient, suivant les principes de la compagnie encore actuellement professés dans son sein, des actes méritoires. Mais ceci nous conduit bien plus loin: aux yeux des catholiques de la ligue, un prince hérétique ne pouvait être légitime roi de France. Voici donc justifiés les anathèmes lancés contre le Béarnais: qu'on le guerroye; si on ne peut le guerroyer, qu'on le tue! Qu'on le tue! ainsi l'a fait Ravailiac; mais Ravailiac a pu croire de très-bonne foi que le Béarnais, fauteur d'hérétiques pour avoir donné l'édit de Nantes, et peut-être encore hérétique au fond de l'âme, était un usurpateur. Ravailiac doit donc être un saint aux yeux de la *Gazette*.

Quant au tyran d'*administration*, MM. les jésuites qui écrivent dans la *Gazette* veulent bien convenir qu'il n'est pas permis aux particuliers de rien entreprendre contre lui.

« C'est à l'état ou à la république, disent-ils, qu'il appartient de prendre légalement des mesures pour se garantir de la tyrannie, ce qui ne peut être fait que dans une assemblée générale, et ne s'étend qu'aux moyens absolument nécessaires pour faire cesser la tyrannie; c'est-à-dire qu'il n'est pas même permis de déposer le tyran lorsqu'on peut mettre un frein à sa tyrannie sans aller jusques-là; que si cette déposition devient indispensable et qu'elle suffise pour arrêter le mal, on ne doit point aller plus loin; que si la violence du tyran continue même après qu'il a été déposé,

l'état ou la république peuvent porter contre lui, dans les formes consacrées par la loi, UNE SENSÉ DE MORT, laquelle ne peut être exécutée que par ceux qui en ont reçu légalement la commission. »

Après ce résumé de doctrines, le journaliste poursuit: « Que conclure de ceci? qu'en ce qui concerne le tyran d'*administration* l'école entière partait de ce principe qu'il existait une autorité publique supérieure au prince; que cette autorité résidait dans le corps de l'état, et que l'état en pouvait faire usage. »

Suivent beaucoup de recherches historiques à l'aide desquelles on prétend prouver que tel a toujours été le droit public de la chrétienté. Elles conduisent l'écrivain à cette conséquence: « La doctrine du tyrannicide était donc aussi l'ancien droit public de l'Espagne, comme celui de l'Allemagne et de l'Italie. Nous ne rapporterons pas les exemples de son application que présente l'Angleterre. »

Nous ne savons pas pourquoi les écrivains ne se sont pas aussi appuyés sur l'exemple bien plus récent d'*application* que présente un pays de la chrétienté, dans la fin du dernier siècle. Car enfin il doit paraître évident que les doctrines étaient les mêmes. La seule différence est dans la forme. En effet, ce qui a manqué, dans ce dernier cas, c'est un jugement légal, dit la *Gazette*. Or, comme MM. de la *Gazette* tiennent beaucoup, comme on sait, à l'ordre légal, il est clair que cette différence est capitale. C'est dommage; car l'exemple viendrait admirablement bien à l'appui du principe. M. de Robespierre ne pouvait-il donc s'entendre avec la docte compagnie sur la loi et sur la forme? Nous croyons que cela n'eût pas été aussi difficile qu'on le pense.

Il faut dire pourtant que la *Gazette* excepte la France des pays soumis à la doctrine du tyrannicide. Mais cette exception paraît venir là comme une précaution oratoire fort utile dans un pays où il y a des procureurs du roi qui n'entendent pas raison. Car enfin il est bien difficile de voir pourquoi la France ne participerait pas au droit public de la chrétienté. On parle de circonstances qui rendirent ces doctrines sans application. Mais des circonstances ne sont que des faits, et les faits ne changent pas le droit. Jusque au seizième siècle, toute l'Europe présentait le même spectacle, c'est-à-dire une lutte entre la féodalité, le clergé et la couronne, lutte dans laquelle se mêlèrent de temps à autre les intérêts démocratiques des communes. Qu'importent les accidents de ce long combat? Qu'importe encore qu'au seizième siècle, la crise ait amené en France la monarchie absolue, ailleurs la monarchie mixte ou la république? Quand on ne compterait que depuis cette époque, tout le monde tirera cette conclusion que les circonstances qui ont amené la monarchie pure n'ont plus eu d'empire du moment qu'elles ont fait place à d'autres circonstances. Aussi est-ce une imposture évidente que de dire que la doctrine du tyrannicide a été reçue en France seulement comme doctrine d'école, jusqu'à la proscription des jésuites. Aussi ment-on encore plus grossièrement en disant que cette doctrine a toujours été repoussée par les jésuites français, comme si vingt arrêts de parlements n'avaient pas été rendus contre des jésuites français pour l'avoir professée dans leurs écrits. Quant à cette assertion, qu'ils l'ont toujours considérée comme inadmissible en France, croit-on que nous ayons oublié la ligue?

La fille Louise Peyrard, qui s'était jetée ou qu'on avait précipitée d'une fenêtre d'une maison cours d'Herbouville (nous avons rendu compte de ce fait), est morte aujourd'hui des suites de cette chute ou de suites des blessures qu'elle avait reçues. La mort de cette fille va peut-être priver la justice de renseignements précieux sur une affaire qui paraît assez obscure. Au reste, son maître, le sieur Lacoste, ainsi que la femme de ce dernier ont été arrêtés aujourd'hui à deux heures après midi, par le commissaire de police assisté de six gendarmes. Cette arrestation a excité dans le quartier une sorte de rumeur, qui était bien loin d'être du mécontentement. Quand on a vu emmener les deux prévenus, des cris de vive le roi! ont été poussés par la foule rassemblée devant la porte. Nous ne parlons au surplus de ceci que comme d'un fait. C'est à la justice qu'il appartient d'examiner si cette prévention défavorable aux mariés Lacoste est fondée.

— Hier soir, un coup de pistolet s'est fait entendre dans une allée, place des Jacobins; on est accouru, et on a trouvé un homme baigné dans son sang. Ce malheureux avait attenté lui-même à ses propres jours; mais la balle ayant glissé le long de la mâchoire, il n'avait reçu qu'une blessure qu'on dit n'être pas mortelle. MM. les docteurs Geusoul et Vulliel qui passaient dans ce moment, ont donné à cet homme les premiers secours, et l'ont ensuite fait transporter à l'hôpital. Ce malheureux est un forçat libéré; depuis quelques jours il sollicitait à la préfecture les papiers nécessaires pour quitter Lyon. Il paraît que la misère, le chagrin et le refus, ou les retards qu'il éprouvait à l'égard de ses papiers l'ont porté à l'acte de désespoir dont il est victime.

— Un artiste fort estimé du Grand-Théâtre, le danseur comique Arnaud, qui avait presque fait oublier à Lyon Mazurier, a succombé aujourd'hui à la maladie dont il était atteint. Cette perte sera d'autant plus sensible que Laurensou, qui seul aurait pu convenablement remplacer Arnaud, vient d'obtenir dans cet emploi, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, un succès qui probablement le fixera à Paris. Au surplus, Arnaud ne jouissait pas seulement de la faveur du public à cause de ses talents, son caractère avait aussi contribué à lui concilier la bienveillance générale.

— Le 6 de ce mois, entre 4 et 5 heures du matin, une des diligences de Saint-Etienne à Lyon versa au pied de la descente des Esses, auprès de Brignais. La diligence n'allait cependant qu'au pas, et conducteur et postillon étaient à leur poste. Mais cet accident est dû aux réparations qu'on faisait alors à la route, réparations dont aucun faul ni aucun barrage n'avertissaient les voyageurs. La plupart de ceux-ci ont été plus ou moins grièvement blessés. Un pauvre ouvrier entr'autres l'est à ne pouvoir travailler de long-temps. Ses compagnons de voyage ont cru devoir insister auprès de l'entrepreneur des réparations, dont l'incurie a été cause de l'accident, pour obtenir une légère indemnité pécuniaire au profit de ce malheureux. Mais leur demande a été durement repoussée. Ils ont alors fait leur déclaration à l'adjoint de la mairie de Brignais, M. le docteur Sibert, lequel s'est d'ailleurs empressé de prodiguer aux blessés les secours de son art.

Ces faits nous sont écrits par un des voyageurs, lequel en est quitte à ce qu'il dit pour avoir en la tête déchirée par quelques débris de la glace de la voiture. Sa lettre se termine ainsi;

« **Dussiez-vous m'accuser de montrer des sentiments peu évangéliques, je ne puis m'empêcher de former le vœu que M. Bocquoy ait été à ma place, et ce vœu n'est peut-être pas sans philanthropie.** En effet, dès le lendemain, inspecteurs, ingénieurs, piqueurs, cantonniers, etc. auraient été mis en campagne, ce qui eût prévenu de nouveaux malheurs, tandis que j'en serai, je le crains bien, pour mes bains, mes sangsues, mes applications, ma cicatrice et mes réflexions. »

— Hier sur les dix heures du matin, une jeune fille domestique s'est volontairement précipitée dans un puits à St-Clair, faubourg de Bresse. Ce n'est qu'au bout de 3/4 d'heures qu'elle a été retirée; elle avait été aperçue par un jeune homme qui s'est empressé d'appeler du secours; elle était alors asphyxiée, et elle n'a été rappelée à la vie qu'au bout d'une heure de soins qui lui ont été prodigués par le docteur Vialla.

Un grand nombre de préfets s'occupent en ce moment de faire disparaître la mendicité. M. le comte de Brosses a jugé sans doute que ce déplorable produit d'une organisation sociale vicieuse ne pouvait être anéanti que par une organisation plus parfaite, c'est-à-dire conforme aux destinées progressives de l'humanité qui, partie de l'état de guerre, doit finir par l'association universelle. Nous ne saurions l'en blâmer. En attendant que ce beau rêve de St-Simon se réalise, c'est à la charité des riches à prendre des mesures pour assurer l'existence des malheureux. Les lyonnais ont prouvé en mille occasions qu'ils comprennent ce devoir. Mais il appartient à l'autorité de procurer des secours aux infirmes et aux malades, et elle doit faire en sorte de prévenir le scandale que présenterait dans une ville où tant d'individus jouissent des avantages de la richesse, l'homme réduit à implorer la pitié publique pour faire mettre un appareil sur ces blessures. Nous parlons ainsi, le cœur encore serré du spectacle qui nous a frappé dans une des rues de la ville. Un vieillard était, près de la Charité, sa jambe rongée par une plaie qui indiquait déjà tous les caractères d'une décomposition prochaine. Il poussait des cris lamentables, et son aspect faisait fuir les passans émus à la fois de dégoût et de compassion. On se demandait généralement pourquoi l'autorité ne prenait pas des mesures pour épargner à la population un spectacle aussi triste, et n'ouvrait point à ce malheureux et à ses semblables, les portes de notre hôpital, dont les immenses revenus seraient plus utilement employés à soulager les malades qu'à embellir un édifice dont l'apparence est bien assez somptueuse pour sa destination. Il est presque cruel d'employer à décorer les hospices un luxe qui contraste avec la misère de ceux qui les habitent.

#### CORRESPONDANCE.

Paris, 6 novembre.

Les querelles qui se sont élevées depuis quelque temps entre *les Débats* et le journal demi-officiel du soir, au sujet de la transmission des paires en ligne collatérale, et des progrès futurs des Russes dans une campagne d'hiver, prennent un caractère d'aigreur et de persistance qui me semble significatif. Il est évident que l'on veut se disputer, surtout pour ce qui regarde les Russes. Les rédacteurs de ces articles contradictoires ressemblent à ce parrain et cette marraine qui se battirent pour donner un nom à un enfant qui n'était pas encore fait, et qui finit par ne point venir au monde; car, en conscience, qui peut savoir ce que les soldats de Nicolas feront ?

Dans la discussion sur la pairie, un principe est en dehors, un intérêt en dedans. On veut harceler le ministère paresseux à tenir, dit-on, de certaines promesses. Cette contention animée me paraît avoir pour instigateur quelque rancune gardée par un honorable député depuis la rentrée du conseil-d'état, et, peut-être, un désir assez mal déguisé de voir déguerpir M. de Vaulchier de l'administration des postes. Pour arriver à la possession d'une place, il faut que le précédent occupant soit mort ou destitué. Aussi commence-t-on à partager l'impatience, publique quand naguère on trouvait tout bien. On n'ose pas avouer son mécompte ou son impatience et l'on se rabat, pour chercher noise, sur les ne-

veux ou les gendres des pairs. Au reste, il a été dit de bonnes choses par la partie attaquante, et sans nous embarrasser du motif qui dicte le plaidoyer, sachons en profiter. Ceci tient encore à cette question du personnel, sur laquelle il faut revenir sans cesse et que l'on retrouve partout; question la plus difficile de celles qui existent en ce moment, qui devient plus grave tous les jours, qui met le ministère en de continuelles angoisses, cause de fréquentes réunions au conseil, et peut finir par amener quelque orage, quelque perte imprévue de portefeuille. Comme je le prévoyais dans une de mes précédentes lettres, la défense est acharnée. Chacun fait agir tous les ressorts, toutes les intrigues, toutes les hautes influences, toutes les autorités du ciel et de la terre, et, semblable à cet animal d'Amérique qui ne lâche jamais une proie saisie, se cramponne à sa direction, à sa préfecture jusqu'à extinction de forces naturelles. Puissance et argent, qui veut perdre cela ?

Quant à la dispute sur les succès ultérieurs des Russes, elle est d'un ordre plus élevé et tient à un sentiment plus noble et plus respectable, puisqu'elle naît de la politique, des intérêts du pays bien ou mal entendus, et qu'elle n'est point entachée d'égoïsme. Le *Messenger* et les *Débats* sont probablement l'expression de deux partis formés dans le sein du ministère, et dissidens sur la route extérieure à suivre et les alliances à contracter. On le conjecture parce que l'on croit savoir qu'un jeune et nouveau conseiller-d'état, aimé de M. Roy et lui prêtant quelquefois le secours d'une plume élégante et vigoureuse, est l'auteur des articles opposés à ceux de la feuille du soir; articles dans lesquels il a, je crois, stratégiquement raison, mais dans lesquels il règne aussi un ton qui montre l'envie d'avoir pour soi plus que la vérité et d'engager l'épée. D'un autre côté, on voit que le *Messenger*, connu pour recevoir les inspirations de quelques ministres, redouble d'efforts en faveur des Russes, depuis qu'il a eu la certitude que M. de la Ferronnays rentrerait aux relations extérieures, ne rêve que triomphes schismatiques, et aplaudit tous les chemins de Varna à Constantinople. Il est évident que cette aveugle tendresse est l'indice d'une alliance faite ou à faire, de susceptibilités à ménager ou d'affections individuelles. De tout ceci, on conclut que les subordonnés s'entendraient si les chefs s'entendaient eux-mêmes, du moins en ce qui touche à l'Angleterre et à la Russie; car pour la voie à suivre dans l'administration intérieure, sauf plus ou moins de fermeté sur les principes, sauf un peu plus ou un peu moins d'attachement à la place et aux honneurs qui en dérivent, l'on croit leurs Excellences amies et combattant de communs adversaires.

#### TOULON, le 7 novembre.

(Correspondance particulière du *Précurseur*.)

Avant-hier la frégate *la Vénus*, capitaine de vaisseau Billard, venant de Brest, est arrivée sur notre rade. Comme elle n'a pas de quarantaine à faire, elle a eu de suite la libre entrée. Elle a à son bord 70 élèves de la marine royale.

La goëlette du roi *la Mutine*, commandée par M. Briat, lieutenant de vaisseau, part ce soir pour Mahon. La goëlette *la Légère*, capitaine Jollivet, lieutenant de vaisseau, part aussi.

Hier le brick du roi *le Hussard*, capitaine de frégate Velleneau, est parti pour la Morée. On dit qu'il est porteur de dépêches pour les généraux de terre et de mer qui commandent nos armées dans le Levant.

Le brick du roi *l'Adonis*, commandé par M. Roptert, capitaine de frégate, est arrivé venant de Mahon où il a pris sous son escorte le brick de commerce *l'Espérance*, que le brick du roi *l'Alerte*, capitaine de frégate Audréa de Nerciati, avait repris sur les corsaires algériens.

Aujourd'hui est arrivé le brick du roi *le Palinure*, venant de Navarin. Il doit m'apporter des nouvelles que je me hâterai de vous transmettre.

On annonce l'arrivée à Toulon de quelques troupes et d'un matériel considérable d'artillerie de siège qu'on doit diriger sur la Morée.

#### PARIS, 8 NOVEMBRE 1828.

Des lettres d'Odessa, du 19 octobre, annoncent que l'armée russe poursuivait ses avantages au-delà de Varna. Selon

ces lettres, Bourgas serait tombé au pouvoir de S. M. I. le 14. On s'attend à chaque moment à recevoir la nouvelle de la prise de Silistria. (*Moniteur*.)

— On a remarqué que les pains distribués par le bureau de charité du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, à l'occasion de la fête de S. M., provenaient de la boulangerie mécanique de la rue de Berci, n° 11. Cet établissement, à peine terminé, a livré 16,800 livres de pain dont la belle qualité et la propreté ont attiré généralement des éloges pour les administrateurs de cette belle entreprise unique, et qui commencé sous les auspices les plus favorables.

— Le conseil supérieur de la guerre s'assemble presque tous les jours et s'occupe de plusieurs projets d'organisation pour l'armée, qui attend non sans inquiétude le résultat de ses travaux. Depuis la paix, elle a été soumise à tant d'éventualités, condamnée à tant de changements d'uniformes (on en compte cinq dans l'infanterie seulement), elle a vu tant d'existences compromises ou perdues par les transformations de légions en régiments, par les réformes forcées en 1824, etc., qu'il n'est pas étonnant qu'elle n'attende pas sans quelque anxiété de nouvelles améliorations.

Le bruit avait couru que l'infanterie légère serait supprimée; il paraît qu'il n'y aurait de supprimé que la dénomination d'*infanterie légère*, et que même les 20 régiments qui composent cette arme seraient augmentés d'un bataillon.

Le conseil supérieur s'est occupé de fixer le sort des officiers-généraux: on ne peut qu'applaudir à des mesures qui tendraient à assurer à des hommes qui ont vieilli à la tête des armées, un sort digne d'eux et à l'abri des caprices d'un ministre; mais en même temps nous faisons des vœux pour que le conseil étende sa sollicitude jusque sur les officiers inférieurs, dont les services et les droits pour être moins éclatants, n'en sont pas moins respectables.

Le conseil supérieur aurait ensuite chargé une commission de lui présenter un travail pour la réorganisation du corps royal d'état-major. On en reviendra à peu de choses près à ce qui existait avant M. de Clermont-Tonnerre, en supprimant toutefois une quarantaine d'officiers supérieurs qui, mis à la suite, auraient la moitié des vacances; singulier moyen de donner de l'avancement à ce corps qui en a eu si peu, que de faire marquer le pas à la tête! Du moins, les officiers d'état-major détachés dans les régiments, ne compteraient plus dans les cadres et ne nuiraient plus à l'avancement des officiers de la ligne; en second lieu, ils ne seraient plus condamnés à ces continuel changements d'uniforme que leur imposait la dernière ordonnance. (*Courrier français*.)

— Une feuille du matin donne les détails suivants sur une rixe qui a eu lieu à Versailles entre les grenadiers et les Suisses de la garde royale:

« Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> régiments de grenadiers à cheval de la garde ont depuis le 1<sup>er</sup> novembre pris garnison à Versailles. Le jour de la fête du roi, une centaine de ces cavaliers appartenant presque tous au 1<sup>er</sup> régiment, s'étaient rendus au hameau du petit Chesnay, situé à un quart de lieue de la ville. Des soldats du régiment suisse en garnison à Versailles, buvaient dans le même lieu.

Il y avait surtout un grand nombre de militaires des deux nations au cabaret de la Grâce-de-Dieu, tenu par le nommé Léveillé. Des Suisses y dansaient en rond, quand un maréchal-des-logis de grenadiers entre tout couvert de sang et le front sillonné d'une large blessure. Aux armes, Français! s'écria-t-il, les Suisses nous égorgent. A ces mots, étrangers et nationaux tirent leurs sabres. Une horrible mêlée s'engage, tables, cruches, quinquets, bouteilles, tout est cassé dans l'intérieur. A l'extérieur on aperçoit des soldats se poursuivant une chandelle d'une main, un sabre de l'autre.

Le cabaretier n'a que le tems de sauter par la fenêtre, tandis que sa femme s'enfuit d'un autre côté. La rage et l'ivresse aveuglaient tellement ces furieux que si le nommé Chaumont Désiré, pauvre ménétrier qui les faisait danser, ne leur avait demandé grâce à genoux, ils l'auraient impitoyablement massacré. Des le commencement de l'action le poste de garde au Chesnay avait été cillbuté. On avait envoyé chercher du renfort à la ville. Enfin la troupe arriva en assez grand nombre pour saisir et emmener les combattans. On ne peut se faire une idée du spectacle horrible que présentaient le cabaret et ses environs: on ne rencontrait sur la route que des hommes couverts de sang ou portés sur des civières.

On ignore de quel côté ont été les premiers torts. On s'accorde cependant à dire que depuis leur rencontre dans la même garnison les deux corps ne vivaient pas en bonne intelligence. Le plus léger prétexte aura pu suffire pour faire éclater leurs dissensions.

On assure que sur quinze blessés apportés à l'hospice, il se trouve neuf Suisses et six grenadiers. Un grenadier était mort hier, le peuple s'est rassemblé sur le passage du corps, s'imaginant que c'était une des victimes de cette sanglante journée. Par bonheur il n'en était rien. Le militaire à qui on rendait les derniers devoirs n'était pas mort de la main de ses compagnons d'armes; une longue maladie avait mis fin à ses jours.

— Il résulte d'un excellent rapport de M. le baron Pasquier sur l'état des routes, que les routes royales présentent, tant en routes ou en parties de routes ouvertes, qu'en routes ou parties de routes à ouvrir, un développement de 8,587 lieues la lieue de 4,000 mètres (2,100 toises).

Sur ce nombre de lieues, 5,572 seulement sont en état d'entretien, par quoi il faut entendre un bon état pour

maintien daquel il suffit d'une dépense annuelle évaluée à 2,300 francs par lieue (8,146,621 f.).

3,580 sont à réparer par suite de dégradations telles que, pour les remettre en état d'entretien, il faut une dépense de 18,624 f. par lieue.

1,015 sont en partie à terminer; on évalue la dépense à 47,420 f. par lieue.

365 sont encore à ouvrir et à construire de tous points, ce qui ne peut se faire à moins de 71,662 f. par lieue.

Il y a de plus à terminer ou à réparer grand nombre d'ouvrages d'art dont la dépense serait de 56,537,242 f., dont il suit qu'à part les dépenses de l'entretien, il faudrait 196 millions pour réaliser l'œuvre de la restauration. Cette dépense, toutefois, ne serait pas toute d'une égale urgence; sur ces 196 millions, 85 sont destinés à des réparations indispensables, les 115 autres, quoiqu'appliqués à d'utiles projets, peuvent être encore ajournés.

— MM. Les filateurs, fabricans et négocians s'occupant du commerce des cotons, se sont réunis hier soir à la bourse, au nombre d'environ soixante, sous la présidence de M. Vernes, et après diverses discussions, ils ont formé une commission de neuf membres, pour faire valoir auprès de la commission d'enquête les intérêts de leurs industries. Les commissaires nommés sont : MM. Fourmier, Favre-Kœchlin, Du-fay de la maison A. Périer-Dufay, Waddington, Anquetil jeune, Barbet de Jouy, Lucy, Frédéric Cordier et Baugardien. M. Vernes, qui avait été nommé membre de la commission, s'est excusé.

— Le commerce des bois de teinture s'est réuni, et a délégué M. Bouvatier auprès de la commission nommée par MM. les négocians en denrées coloniales. Cette commission se compose maintenant de 11 membres appartenant aux diverses branches de commerce les plus intéressées dans les questions qui font le sujet de l'enquête, et spécialement dans celle de l'entrepôt.

— M. Charles Weiss, bibliothécaire de Besançon, un des hommes les plus érudits de notre temps, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

— On ignore encore quand viendra le procès fait aux chansons de M. Béranger, M. le procureur du roi ayant fait appel de l'ordonnance de la chambre du conseil, en ce que cette ordonnance n'avait pas statué sur la plainte d'outrage à la religion de l'état. M. Béranger sera défendu par M. Barthe.

— On écrit de Toulon que M. Dauderic, préfet du Var, s'est prononcé contre la méthode Lafforienne; que les instituteurs primaires ont reçu confidentiellement, et à la sourdine, l'ordre de ne point l'adopter. Ce fait n'étonnera personne de la part d'un administrateur qui naguère, effrayé par une lithographie, défendit la mise en vente du portrait du colonel Fabvier.

— La ville de St-Mihiel vient de donner un témoignage public de sa gratitude à M. Etienne, député de l'arrondissement, et à N. le comte D'Arros, placé naguère à la tête du département de la Meuse. Un banquet, auquel ont assisté un grand nombre de citoyens et presque tous les fonctionnaires publics, à l'exception de M. le procureur du roi et de M. le sous-préfet Frayssinon, qui n'avait pas été invité, a eu lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Des toasts ont été portés à M. Etienne, à M. D'Arros, aux anciens préfets de la Meuse, MM. Saulnier, Saint-Aulaire et Camille Périer.

M. Etienne a porté la santé des habitans de Saint-Mihiel, dont il a célébré le patriotisme dans une courte mais éloquente improvisation.

— Voici l'état des forces de terre et de mer de l'île de Cuba, transmis par le dernier courrier venu de la Havane :

Forces de terre. — Il y a trois divisions :

Division du centre, 9,200 fantassins, 3,200 chevaux, et 1,050 canoniers.

Division de l'est, 5,020 fantassins, 440 chevaux et 600 artilleurs.

Division du sud, 2,540 fantassins, 300 chevaux et 200 canoniers.

Total, 22,550 hommes, dont 10,000 de troupes de ligne européennes; le reste se compose de milices actives permanentes.

Les forces de mer consistent en 2 vaisseaux de 74, la *Guerrero* et le *Souverain*; en diverses frégates, la *Lealtad* et l'*Iberia* de 50, la *Sabine* de 44, la *Casilde* de 40; en plusieurs corvettes, l'*Aretusa* de 40, la *Marie-Françoise* de 22, et *Marie-Elisabeth* de 20; des bricks le *Guerrero* de 22, l'*Hercule* de 20, l'*Hiena* de 18, et le *Mars* de 14; enfin des bâtimens légers l'*Amélie* de 5, la *Flechera* de 5, et l'*Heureuse* de 5.

Total, 16 bâtimens, portant ensemble 503 canons.

— Une affreuse catastrophe a détruit dans le Mississipi, près de la Nouvelle-Orléans, le bateau à vapeur le *Grampus*, capitaine Morisson. Voici comment une feuille de Bordeaux raconte ce funeste événement.

Le 12 août, au point du jour, le *Grampus* remorquait quatre bâtimens à neuf milles de la ville, lorsqu'une de ses chaudières éclata, et toutes les personnes qui se trouvaient à bord furent victimes de cette explosion, à l'exception du capitaine Morisson et d'un passager nommé Wederstrandt, qui, au moment de l'explosion, était assis sur les écoutilles de l'arrière du bateau. Toutes les chaudières et les cylindres ont sauté en l'air. M. Morisson a éprouvé de légères contusions dans sa chute, et M. Wederstrandt a eu une profonde blessure au cou, qui cependant n'est pas dangereuse, et a eu le corps meurtri.

Les bâtimens qui étaient les plus près du bateau ont été beaucoup endommagés : le brick *Thomas and William* a eu deux de ses mâts cassés et ses plabords enfoncés; les autres ont été très-endommagés dans leur gréement.

Nous sommes informés qu'on ne peut attribuer le moindre blâme au capitaine Morisson, car il avait employé tout le jour précédent à faire nettoyer et réparer les chaudières, pour prévenir tout accident; mais il y avait beaucoup de négligence de la part des ingénieurs qui laissaient manquer l'eau dans les chaudières.

Le courrier d'hier soir nous donne la liste des tués et de ceux qui manquent, voici leurs noms :

*Manquans* : Jos. Dryden, second ingénieur; Thomas Dodd, timonnier; Layden Bruce et Georges Manuey.

*Hommes tués par l'eau bouillante* : Jacques Smith; Georges Brown, pilote; W. Taylor.

John Hardin et Chus. Craig ont eu le bras cassé; deux hommes de quart ont été retrouvés horriblement brûlés.

— On nous communique l'extrait suivant d'une lettre de la Martinique :

« Le 26 juillet dernier, dans la commune de Vauclin et sur l'habitation Gatineau, un jeune planteur, le sieur Achard, a exigé du nègre Dominique, qui n'avait été employé depuis son enfance qu'aux travaux de la terre, l'exécution d'ouvrage de charpente. L'esclave s'excusa humblement sur son incapacité; mais le maître commanda; il fallut obéir. L'ouvrage fut mal exécuté. L'impuissance de son esclave l'irrita au point que, dans un excès de rage, il arracha de ses mains un ciseau de charpentier, et lui en fit une large blessure; il redoubla avec un compas et lui traversa le flanc. Enfin, il l'acheva en lui fendant la crâne d'un coup de hache. La justice est saisie de cette affaire. Le sieur Achard s'est embarqué pour Saint-Thomas, colonie denoise, et sera jugé par contumace. »

« Sur l'habitation de Mad. Larougerie, dans la commune Sainte-Anne, on a fait mourir quatre esclaves attachés à la culture. Le nègre Pierre a péri sous le fouet, et son cadavre, traîné par des bœufs, a été livré aux flammes. Le nègre Mibeau, son frère, et Martial, son neveu, qui étaient détenus au cachot pendant le supplice de leur frère et oncle, dont ils entendaient les cris plaintifs, tentèrent de se donner la mort de désespoir. On les fit périr du même supplice. Le nègre Louis est mort de faim dans un cachot. On lui a fait trancher la tête et les jambes. L'esclave qui exécuta cet ordre en a reçu une si forte impression, qu'il a été trouvé mort la nuit suivante. Depuis le mois de juillet, on détient au cachot un autre nègre de cette habitation, et appartenant à la même famille que les malheureux Pierre, Mibeau, Martial et Louis; est destiné à subir leur sort. »

« La justice n'est pas saisie de cette affaire; peut-être même ne le sera-t-elle pas. Il vient d'être décidé dernièrement que les esclaves ne peuvent pas être entendus contre leur maître. »

« Mad. Larougerie habite, dit-on, la France; ce n'est pas à elle qu'on peut attribuer ces cruautés. »

« La veuve Marlet, dont nous avons rapporté les violences criminelles envers trois esclaves, et qui avait été mise en liberté par la cour de la Martinique, a été arrêtée de nouveau, après délibération du conseil-privé, présidé par M. le maréchal-de-camp Barré, gouverneur par interim de la colonie. Le tribunal de Saint-Pierre l'a condamnée à 20 années de bannissement et à être dépossédée du droit d'avoir des esclaves; sur l'appel interjeté par cette femme, devant la cour royale de la Martinique, la peine a été réduite à trois ans de bannissement des colonies françaises. Ainsi Mad. Marlet peut venir en France jouir de tous ses droits, comme si rien n'était advenu. »

« L'arrêt dont il s'agit, rendu dans la session de septembre, ne sera probablement pas attaqué par elle devant la cour de cassation. »

— On écrit de Gibraltar, le 20 octobre :

Voici l'état sanitaire de notre place depuis le 15 jusqu'au 19 : Le 15, 964 malades, 26 morts; le 16, 1,034 malades, 32 morts; le 17, 1,195 malades, 40 morts; le 18, 1,390 malades, 41 morts; le 19, 1,505 malades, 40 morts.

— Nous avons fait connaître les nominations faites dans la marine royale. On nous écrit d'un de nos grands ports que pour cette fois les ordonnances ont été exactement suivies; c'est, nous dit-on, une reconnaissance que le corps de la marine doit à M. Hyde de Neuville.

— On écrit de Lisbonne le 23 octobre : « La frégate française, la *Thétis*, de 44 canons, venant de Brest, est entrée hier soir dans le Tage. On assure que quatre autres bâtimens de guerre français, vaisseaux ou frégates, sont attendus incessamment ici. On annonce le départ du beau brick le *Faoucon*, dont le commandant emportera les bénédictions des Portugais qu'il a soustraits aux fureurs de don Miguel, par la généreuse hospitalité, qu'il leur a offerte à son bord, et par les moyens qu'il leur a fournis de s'éloigner de leur malheureux pays. »

— Un journal dit que le colonel Fabvier retourne en Grèce avec le grade de maréchal-de-camp, mais sans commandement. Il paraît qu'il a pour mission plus particulière d'aider le général Maison à mettre les Grecs un état de se passer du secours de notre expédition, qui serait rappelée aussitôt que sa présence ne serait plus jugée aussi nécessaire qu'elle peut l'être aujourd'hui, c'est-à-dire vers les printems prochains.

— On écrit de Vienne :

« Les ours des forêts des principautés, effrayés sans doute par le tumulte de la guerre, font, en bandes nombreuses,

des incursions dans nos provinces de l'est. Ils pénètrent entr'autres de la Moldavie dans la Transylvanie par le Czikes-Stuhl, et causent de grands dommages. D'autres bêtes féroces, surtout des loups, les accompagnent par troupes dans leurs courses. »

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

PRUSSE.

Berlin, le 1<sup>er</sup> novembre.

Voici l'ordre du jour que l'adjudant-général comte Paskévitch a adressé à son armée après la prise d'Alchalzick, le 9 septembre.

« Braves guerriers, vous avez acquis devant Kars et Achalkalaka des lauriers qui ne se flétriront jamais; vous vous êtes couverts d'une nouvelle gloire.

« En avant d'Achalkalaka, vous avez vu ouvert devant vous un sentier plein d'épines et de difficultés; des rochers sourcilleux, point de route tracée. Néanmoins là où les chevaux et leurs conducteurs ne posaient qu'un pied tremblant, vous avez porté sur vos bras vigoureux les plus pesans fardeaux; vous avez traîné de l'artillerie de siège, et vous avez paru devant Alchalzick signalant vos pas par la fermeté, les efforts et le zèle.

« Je n'ai pas hésité à tenir tête avec vous à l'ennemi; mon attente n'a pas été trompée. Le 17, vous avez anéanti ses phalanges, vous lui avez enlevé une place avantageuse de campement, et vous vous êtes préparés à le cerner.

« Le 21, vous avez porté vos armes dans son camp, au secours duquel sont accourus 50,000 guerriers déterminés. Pour vous, qui étiez trois fois moins nombreux, vous avez paru intrépidement devant eux, vous avez combattu quatorze heures sans relâche avec des adversaires désespérés; au milieu de tant d'obstacles, vous avez, avec une bravoure héroïque qui a déconcerté l'ennemi, emporté son camp retranché, et planté le drapeau de la victoire au milieu de ses retranchemens. C'est à vous, courageux frères d'armes, que sont dus les trophées de cette journée. Dix canons, douze drapeaux, quatre camps fortifiés, toutes les provisions de l'ennemi, votre glorieuse victoire ont coûté 5000 Turcs sur le champ de bataille.

« Il ne vous a fallu que quatre jours d'efforts infatigables, sous le feu le plus vif de l'ennemi, pour achever les travaux de siège; vous avez repoussé les sorties, et enfin le 27, vous avez donné l'assaut avec autant de joie que de courage; Alchalzick, réputé si long-temps imprenable, saigné par la violence sanguinaire de ses habitans, défendu par 15,000 hommes, est maintenant, après treize heures d'assaut, soumis à vos armes, braves guerriers; la plus opiniâtre résistance, l'obstination désespérée de ses défenseurs, qui se sont voués à la mort, tout a cédé à votre courage héroïque. Chaque pas a coûté des torrens de sang, mais chaque pas a été marqué par des succès, et des pertes essayées par l'ennemi. Dans cette journée, vous avez enlevé cinq drapeaux, cinq queues de cheval, soixante-six canons, et vous avez fait rendre la poussière à plus de 5,000 ennemis. Je vous exprime la plus vive reconnaissance, braves compagnons d'armes. Dans le cours d'une carrière de vingt-deux ans, que j'ai déjà parcourue; j'ai vu beaucoup de courageuses armées, jamais de plus braves dans l'action; de plus patientes dans les fatigues de la guerre. Je m'estime heureux de pouvoir attester devant notre juste et magnanime empereur nos brillans faits d'armes, dont le souvenir passera à la postérité la plus reculée. Honneur et gloire à vous, braves guerriers. »

SUÈDE.

Copenhague, 28 octobre.

Avant-hier, dans l'après-midi, la flotte russe, composée d'un vaisseau de ligne, d'une frégate et de deux bricks, qui avaient pris ici de l'eau, est partie pour la mer du Nord.

TURQUIE.

Constantinople, 10 octobre.

Les nouvelles que la Porte a reçues de l'armée de Bulgarie vont jusqu'au 5, pour le camp de Choumla comme pour Varna. Le grand-visir, après avoir passé le Balkan, était arrivé en-deça du Kamzick, et avait fait de sérieuses tentatives pour délivrer Varna. Quelques milliers d'hommes, sous les ordres d'Omer-Pacha-Vrione, y avaient été envoyés de Choumla. Il s'était livré, vers la fin de septembre, une suite de combats où les Turcs, malgré leurs efforts, n'avaient pu parvenir à déloger les Russes de leur position, fortement retranchée au sud de la baie de Varna. Les affaires les plus chaudes avaient eu lieu les 26 et 30 septembre: les Russes y avaient perdu beaucoup de monde, principalement de la garde, et plusieurs de leurs généraux.

Les dépêches de Choumla portent que le 4, Alich-Pacha ayant fait une pointe sur la route de Bazardchik, revenait avec du butin et des prisonniers, quand il fut environné, dans un bois, par un fort parti de cosaques du Don. Il prit la résolution désespérée de massacrer les prisonniers qui cherchaient à rejoindre leurs frères d'armes; et sa cavalerie chargée avec tant de fureur l'ennemi, qu'elle le fit céder, et il regagna ainsi Choumla sans être troublé. Le même jour, Ibrahim avait attaqué un corps russe à Jeni-Bazar; et après avoir fait quelque butin, était également rentré dans Choumla sans être poursuivi.

Cette fois la Porte n'a pas fait publier comme auparavant de bulletins formels sur ces événemens.

avant le roi, seraient exclus des rangs de l'armée. Le ministère voudrait faire une exception en faveur de ceux qui étaient en activité lors de la publication du règlement.

Il paraît que le chef de bande, Félix Pastor, continue ses exploits contre les voyageurs avec une impudence peu commune : les royaumes de Valence et de Murcie sont exploités par lui. Ses hommes sont apostés sur tous les chemins fréquentés par les voyageurs. Dernièrement il avait placé une forte embuscade non loin d'Ulea; l'alcade major d'Orhuela, qui s'était rendu aux eaux d'Alhama, a été obligé d'en déloger subitement, ayant appris que le Pastor devait s'emparer de lui. Le nom de ce brigand répand un véritable effroi, et, par suite de la terreur qu'il inspire, les maisons de campagne ne peuvent plus se louer.

## VARIÉTÉS.

### DES TISSUS IMPERMÉABLES.

Jusqu'ici l'industrie s'était vainement exercée à faire subir aux tissus des préparations propres à les rendre imperméables à l'eau. L'immense utilité que le public devait trouver aux produits de ce genre, en rendant l'entreprise assurée, si la spéculation en était bien conçue, et tous les efforts de l'art se sont dirigés vers ces recherches. L'instabilité d'un climat, plus souvent humide et froid que sec et serene, devait rendre bien précieux des vêtements qui, en résistant à de fâcheuses influences atmosphériques, si fréquentes pendant six à sept mois de l'année, mettraient les hommes à l'abri des maladies ou des souffrances causées par les intempéries de l'air. On a imaginé des étoffes en toile cirée, des taffetas gommés, et autres compositions qui ont eu peu de succès. Le poids de ces vêtements les rend fort incommodes, ou bien ils exhalent une odeur désagréable, ils s'écaillent et se coupent dans leurs plis; enfin les couleurs en sont tellement altérées que le corps se trouve affublé d'un costume ridicule; les taffetas hygiocérames de M. Champion ne sont pas exempts de ces imperfections, quoique ces préparations soient les meilleures qu'on ait faites en ce genre.

Enfin, MM. Rattier et Guibal viennent d'importer en France les *doublets tissus imperméables*, dont le capitaine Parry a retiré de si grands avantages dans son dernier voyage au pôle boréal. Cette invention d'un savant Anglais, est maintenant en usage dans presque toute l'Angleterre. Voici en quoi consiste cette précieuse découverte :

La substance qu'on nomme improprement *gomme élastique*, et que les naturalistes appellent *caout-chouc*, est une résine qui découle de plusieurs espèces d'arbres des forêts de la Guyane et du Brésil, et particulièrement de celui que les botanistes nomment *hevea guyanensis*. Cet arbre s'élève jusqu'à soixante pieds; on pratique dans toute la hauteur du tronc diverses incisions qui se rendent en bas à une entaille profonde, sous laquelle on dispose un vase, destiné à recevoir les sucs qui découlent de cette plaie. Ces sucs sont laiteux comme ceux de presque tous les végétaux de la même famille (*les urticées*), l'humidité s'évapore à l'air, et la résine se coagule. On facilite cette coagulation en étendant la liqueur sur de petites poires en terre cuite ou en glaise sèche. Lorsque l'on juge que la couche est assez desséchée, on en impose une seconde, puis une troisième, etc.; et quand ces couches successives ont une épaisseur suffisante, on brise le moule intérieur; la poire de *caout-chouc* est ensuite répandue dans la consommation, par la voie du commerce.

Cette substance a la propriété d'être d'une flexibilité et d'une élasticité extrêmes, de s'enflammer au feu, d'être très-peu odorante, et tout à fait insoluble dans l'eau et dans l'alcool; elle se dissout à chaud, mais très-difficilement dans les huiles; et comme le prix de cette préparation se trouvait trop élevé, on a renoncé à l'employer pour vernisser les taffetas, pour faire les aérostats et autres tissus imperméables. On ne se sert plus aujourd'hui, pour fabriquer ces produits, appelés *étouffes gommées*, que de l'huile de lin siccativ, parce qu'elle est moins coûteuse, et conduit au même résultat. Le *caout-chouc* sert encore à effacer le crayon, à faire des sondes et autres instrumens de chirurgie, etc. La nouvelle fabrication de MM. Rattier et Guibal

est basée sur un procédé commode de dissoudre le *caout-chouc*; on applique ensuite la solution à la surface de deux étoffes, telles que draps, taffetas, mousselines, etc.; puis on présente ces deux enduits l'un à l'autre, et on les colle exactement par une forte pression. De la sorte, l'étoffe et sa doublure ne font qu'un seul tissu, au milieu de l'épaisseur duquel se trouve une couche de résine élastique: on en fait un vêtement qui a même tissu, même souplesse, même forme, même couleur et même poids que celui qu'on aurait destiné au même usage, mais qui est complètement imperméable à l'eau et à l'air.

Un vase, construit avec un étoffe ainsi préparée, a été rempli d'eau pendant un mois, sans laisser transuder la moindre gouttelette de liquide. On en fait des habits, des manteaux, des pantalons, des fourreaux de fusil, des tabliers de nourrice, des bouteilles, des vestes de chasse, etc., dont le tissu est tout à fait imperméable. On peut se servir des étoffes préparées de la sorte pour les appliquer sur la peau dans les affections où l'on veut y entretenir l'humidité de la transpiration, ou celle de quelque médication extérieure.

Avec le *caout-chouc*, on compose de petits sacs qu'on gonfle à volonté par insuflation, à l'aide d'un chalumeau qui forme robinet. L'air enfermé n'en peut plus sortir, et le sac devient un coussin ou un oreiller moelleux très-commode en voyage, car la pression formée par le poids du corps affaisse l'enveloppe sans la crever, et on a un petit meuble élégant qui tient peu de place parmi les effets du voyageur, et reçoit au besoin le volume propre à sa destination. Des matelas, des seaux, des bouées de sauvetage, etc. sont préparés de la même manière.

Tout le mérite de cette invention consiste dans le procédé de dissolution du *caout-chouc* et dans l'art de l'étendre sur deux surfaces qu'on réunit par la pression, de manière à coller la doublure sur l'étoffe, sans y former des plis ni duplicatures. On doit remercier MM. Rattier et Guibal d'avoir enrichi notre industrie d'un produit dont l'utilité est immense et variée, et nous prédisons à leur entreprise un succès assuré. La société d'encouragement s'occupe maintenant de faire des expériences pour vérifier les avantages du double tissu imperméable, et nous ne doutons pas qu'elle accordera à cette belle invention les récompenses qu'elle a coutume de distribuer aux branches d'industrie nouvelles et importantes.

## ANNONCES.

Extrait des Tablettes franc-comtoises, journal de Besançon, du 2 novembre 1828.

### INDUSTRIE.

Il vient de se former dans notre ville un nouvel établissement industriel dont nous nous plaignons à répandre le prospectus en le joignant à cette feuille.

Cet établissement a pour objet de fabriquer en tubes de fer, les grilles de jardins, ballustrades pour terrasses, galeries, rampes d'escaliers, balcons, appuis et barreaux de fenêtres; en un mot, tous les ouvrages à barreaux de fer.

MM. Gandillot frères et Roy sont les propriétaires de cet établissement, qui ne peut manquer de prospérer, d'après la solidité qu'offrent les ouvrages ainsi construits et l'économie des deux tiers et plus, que présente, suivant le tarif, l'emploi de ces tubes sur celui du fer plein.

L'activité et les connaissances de ces jeunes négocians, dont l'un est ancien élève de l'école polytechnique, peuvent répondre, au surplus, du développement et de l'extension que ne tardera pas à prendre, entre leurs mains, cette nouvelle branche d'industrie.

Nous leur conseillons cependant, s'ils ne veulent se voir ravir par la concurrence le fruit des démarches qu'ils vont, nous n'en doutons pas, pousser avec autant d'ardeur que de succès, de se munir du brevet d'invention que comporte la nouveauté de cette industrie, si déjà ils ne s'en sont occupés.

(575)

## MUSÉE

### DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Cette charmante collection se poursuit avec la plus grande activité, et son succès répond au zèle de l'éditeur. La 26<sup>e</sup> li-

vraison qui vient de paraître contient: *l'Ecole d'Athènes*, d'après RAPHAËL; *une Offrande à Esculape*, d'après P. GUERIN; *saint Bruno en prière*, d'après LESUEUR; *Raymond Diocèse répondant après sa mort*, d'après LESUEUR; *Judith*, d'après C. ALLORÉ; *un Fils de Niobé*, d'après l'antique. A compter de cette livraison, tout l'ouvrage sera gravé sur acier. Le prix est toujours de 1 fr. la livraison.

On souscrit à Lyon chez LOUIS BABEUF, éditeur de *l'Histoire du Dauphiné*, par M. le baron de CHAPUYS-MONTLAVILLE, rue St-Dominique, n° 2.

On trouve chez le même : *Lettres sur la Suisse*, par l'auteur de *l'Histoire du Dauphiné*; 1 vol. in-8°; prix: 3 fr. (576)

## ANNONCE JUDICIAIRE.

Jendi treize novembre mil huit cent vingt-huit, à neuf heures du matin, sur la place du Change de cette ville, il sera procédé à la vente forcée de meubles et effets saisis, consistant en banques, balances, romaine, rayonnages, armoire, garde-manger, secrétaire, vieux papiers, balais de jonc, eau de fleur d'orange, pâtes de Gènes et autres objets. PARCEINT (575)

### A VENDRE.

A vendre de suite, en totalité ou en détail.

Un domaine situé au port Maçon, à Quincieux, sur les bords de la Saône; il se compose de tous les bâtimens nécessaires à l'exploitation, avec 50 bicherées de fonds de toute nature, avec cheptel, semences, tuilerie et four à chaux.

S'adresser aux sieurs J. Bertholon et C<sup>e</sup>, agens d'affaires, rue de la Cage, n° 15. (515-5)

Joli fonds de magasin d'étoffes, bien situé, bien achalandé, à Gray, département de la Haute-Saône.

S'adresser à M. Morel, notaire dans ladite ville, rue du St Esprit. (572)

Fonds de café de la Comédie du théâtre des Brotteaux, rue Monsieur, n° 18.

S'y adresser. On vendra aussi la maison composée de deux étages et mansarde. (551')

### A LOUER.

A louer de suite ou à la Noël prochaine,

Un appartement au 4<sup>e</sup> étage, place St-Clair, n° 8. Cet appartement composé de huit pièces plafonnées, dont une parquette, tout agencé, peut se diviser.

S'adresser, pour le voir, au portier ou au bureau de tabac. (469-5)

### AVIS.

Le sieur E. Châtelard, gérant de la société en commandite *Châtelard et Comp.*, formée à Trois-Ponts, près Firminy, dissoute volontairement le 1<sup>er</sup> novembre 1827, suivant extrait de l'acte de dissolution du 7 dudit mois, déposé au greffe du tribunal de commerce de Saint-Etienne (Loire), déclare n'avoir eu d'autre associé que son commanditaire M. Pascal fils aîné, négociant à Saint-Etienne (Loire).

Cette déclaration a pour but de faire cesser les réclamations qui lui sont faites à son domicile, et détruire toute idée que les réclamans pourraient concevoir de ses refus à les satisfaire sur et pour le compte de tiers se disant ex-associés du susdit établissement. (578)

### AVIS AUX AMATEURS.

Samedi, 15 du courant, on vendra, à Châlons-sur-Saône, au domicile de Mad. veuve Goujon, une assez grande quantité d'objets d'arts, quelques beaux livres rares, anciens et modernes, et des tableaux de maîtres estimés tels que Wanloo, Vanderkabel, Bourguignon, Jean Miel, Brengle, le Tintoret, Lenain, Jacques Jordan, Polimbourg, David Ricard, Adrien Brower, David Dehen, Lauterbourg, Boilly-Sablerras, Boichot, Jouvenet, Jean Blin, Frank-Flore.

Parmi les objets d'arts, se trouvent une optique de la plus grande beauté, composée de quarante-cinq grands tableaux de bons peintres, à l'huile et à l'aquarelle, en partie à deux faces, contenus dans trois grandes caisses rayonnées; la chambre, les verres aussi encaissés et très-bien conservés.

Un beau télescope d'une grande portée, et beaucoup d'autres objets de cabinet.

Ces objets dépendent de la succession de défunt M. Goujon, négociant. (577)

### SPECTACLES DU 12 NOVEMBRE.

#### GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LA VIEILLE, opéra. — LA CHASTE SUZANNE, ballet. — LE JEUNE MARI, comédie.

#### THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

LES MARI SANS FEMMES, vaudeville. — LE BOURGEOIS DE PARIS, vaudeville. — ROBERT, CHERF DE BRIGANDS, mélod.

